



plainte contre un civil atteinte a l'intimité de la vie privé par un gendarme ????

Par **VALENTINOMARCO**, le **21/04/2020** à **17:36**

Bonjours,

exposé des fait : dans le cadre d'une procédure au prud'homme mon employeur le Maire a produit des documents en mon nom à mon insu et déclare que j'en suis l'auteur (fiche de suivi des heures de travail) celle si ne comporte que mon prénom dessus pas de date pas de signature rien, une grille avec des chiffres.

Je suis aller porté plainte pour faux et usage de faux, je n'ai jamais était informé des suites de celle si alors que le mis en cause Mr le Maire lui oui et avent moi qui est la victime, la plainte à était classé sen suite pour absence d'infraction !!! comme je ne comprenais pas se classement.

Après multe demande par recommandé AR au tribunal et à l'OPJ charger de l'affaire pour avoir accès et copie du dossier aucune réponses du tribunal et l'OPJ prétexté que je "devais prendre rendez vous pour qu'il m'explique" quoi je ne sais pas ?, après être passé par un avocat il on enfin remis la copie du dossier.

A ma grande surprise je constate que l'OPJ chargé de l'enquête a indiqué dans l'enquête :

-être passé à mon domicile à de nombreuses reprises et que je n'ai pas voulu me présenté à ces convocations (normal je n'en ai jamasi u, l'OPJ a même refusé de m'en faire une et j'en ai la preuve)

- je devais venir le voir pour faire une déposition suplémentaire soit disant à la demande de Mr le procureur, il m'a demandé de venir, pour cela il ma demandé de l'appeler pour prendre rendez vous, lors de cette appel à sa demande qui a duré 27 min, il a fait un PV de celui si ou il indique ne pas savoir pourquoi je l'appel, que je ne veut pas me porésenté à sa convocation (encore une fois imaginaire) et qu'il ne sait pas non plus pourquoi je souhaite hardement que ma plainte soit classé sen suite !!! (se qui est purement menssongé)

-je constate aussi qu'un PV de l'OPJ indiquant un classement sen suite de la plainte pour absence d'infraction à était délivré à Mr le Maire se si un mois avent que le tribunal désside officielement le dit classement sen suite et que j'en soit informé ????? PV qui a bien entendu était utilisé par Mr le Maire pour me discrédité au prés des prud'hommes

-Des preuves que j'ai remis à l'OPJ ont était suprimé par celui si pour protéger Mr le Maire, je peut le prouvé car celui si ma reçus seul, en civile pendant qu'il était senssé être en patrouille

et j'étais venu avec un temoins, par se que cette "convocation" présente et non officiel me parréssé des plus étrange , il a prétexté que les video increminent Mr le Maire par rapport à ces menace à mon encontre et son hacement n'était pas exploitables, se qui est faut, il a aussi indiqué les avois exploité lors de leur remise sa aussi je peut le démentir grace à mon temoins.

M'alheureusement pour c'est OPJ qui c'est arrangé avec Mr le Maire, vu qu'il était venus me menassé sur mon lieu de travail, et qu'i lvoulait que je vienne de façon non officiel il a refusé de me faire une convocation écrite et après ma déposition il a refusé de me remettre un récépissé et la copie de celle si.

j'ai enregistré cette appel téléphonique de 27 min, se qui me permet de prouvé désormé qu'il a fait un PV menssongé quand à cette échange téléphonique, j'ai aussi des camera de video surveillance à mon dimicile qui me permette de prouvé que cette OPJ n'est jamais venu à mon domicile, la dash cam de ma voiture a aussi filmé cette OPJ qui est venu à 3 reprise sur mon lieu de travaille pour me menassé et me raconté des connerie sur les procédure et raconté des connerie à mon nouvelle employeur, passage qui bien évidement ne figure nul part !!

J'ai donc envoyer toutes ces preuves au supperieur de cette OPJ, à Mr le Prefet et Mr le procureur chargé de l'affaire pour qu'il préne connéssence du trafique d'influence de Mr le Maire et l'entrave à la justice de cette OPJ, de plus une enquête pour trafique d'influence était en cour sur Mr le Maire.

Résultat :

-Aucune réponse de Mr le procureur ni du supperieur de cette OPJ

-Mr le Prefet ma indiqué par une simple lette que cette OPJ avez porté une attention toute particuliere à l'enquête, merci j'avais constaté !!!! et qu'une palinte était déposé contre moi

Et aujourd'hui je suis convoqué à la gendarmerie pour une enquête pour atteinte à l'intimité de la vie privé !!!! WTF

Normalement comme ces enregistrements ont était fait dans le publique, dans le cadre des fonction de cette OPJ et de plus Prouve une infraction Penal par celui si, pourquoi c'est moi le malfaiteur dans cette histoire ???? Surtout que je n'avais aucun autre moyen de prouver tout se si !!!

Déja que l'on fait des documents non tracable en mon nom à mon inçus, on les utilises en justice sa pose aucun de problème à la justice par se que Mr le Maire dit que j'en suis l'auteur alors on concidaire que c'est le cas !!! Sa sera quoi la prochaine fois !!!!

L'OPJ fait des faux PV pour faire classé sen suite et c'est moi le bandi !!!! WTF

Qu'est se que je risque dans cette histoire ????

Je suis pret à porté plainte contre celui si pour entrave à la justice !!!

Dans l'attente de vos réponses, mes salutations.

Par **Visiteur**, le **21/04/2020** à **18:59**

Bonjour

Vos deux sujets concernent la même affaire compliquée , je vous conseille de revoir votre avocat, mieux placé pour vous aider, que nous, sur ce forum.

Par **youris**, le **22/04/2020** à **11:59**

bonjour,

je confirme, au vu de l'exposé confus de votre situation, le conseil d'un avocat me semble nécessaire.

salutations